



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/12/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

29 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

OBJET : Réalisation d'un stage de 6 mois sur la valorisation de la vallée du Pic

Le Président rappelle que la Communauté de communes a réalisé un certain nombre d'interventions de gestion, de valorisation à caractère pédagogique et touristique dans la vallée du Pic, située sur les communes de Saint-Pardoux-Morterolles, Saint-Pierre-Bellevue et Royère-de-Vassivière : aménagement d'un sentier de découverte sur le site des cascades d'Augerolles, restauration de la lande d'Augerolles, animations autour de ces sites.

Il rappelle également qu'un projet de construction d'un parc éolien est à l'étude sur le secteur « Signal du Pic – Les Jarrauds – Puy de la Prade » suite à l'étude menée sur les Zones de Développement Eoliens. Ce projet est accompagné de mesures complémentaires qui visent l'aménagement d'un sentier thématique autour des anciennes carrières de granit du Pic et la création d'un point de vue panoramique.

D'autre part, afin de valoriser et de pérenniser le travail réalisé par la Communauté de communes sur la lande d'Augerolles et par le GSF de Saint-Pardoux-Morterolles sur les landes alentours, il semble opportun d'étudier la possibilité de créer une réserve naturelle régionale sur ce secteur. De même, la valorisation de l'histoire de la vallée et de ses anciennes pratiques pourrait être un complément intéressant à valoriser auprès du public.

Afin de préciser ces projets et leur cohérence, le Président propose de prendre l'attache d'un stagiaire sur une durée de 6 mois dans le cadre d'une formation de niveau master 2 (bac +5).

Ses missions seront les suivantes :

- réaliser une étude d'aménagement d'un sentier de découverte autour d'une ancienne carrière de granit et d'anciennes forges artisanales (recollement et synthèse des études et données existantes, conception des aménagements et des outils de découverte, estimation budgétaire, recherche de financements)
- élaborer un dossier de demande d'inscription en Réserve Naturelle Régionale d'un ensemble de landes sèches et humides (recollement des données naturalistes existantes, complément d'inventaires naturalistes, liste des règles à proposer, réunion avec les élus, rédaction d'un dossier)
- recherches bibliographiques complémentaires sur l'organisation de la vie d'autrefois dans la vallée du Pic et du Tourtoutloux (en particulier sur le réseau important de moulins présents sur ce secteur). Le but étant à terme de faire un ouvrage documentaire sur cet aspect.

Considérant l'intérêt du travail qui va être réalisé, le Président propose de gratifier ce stagiaire d'une indemnité à hauteur de 30% du SMIC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide de prendre un stagiaire pour travailler sur la valorisation de la vallée du Pic
- Décide de verser une gratification à hauteur de 30% du SMIC à ce stagiaire pour la réalisation d'un stage de 6 mois sur les milieux aquatiques
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 08 décembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD